

Cet itinéraire permet de sillonner la commune de Sonnaz entre la plaine du marais Vuillerme où coule le ruisseau du Tillet et la colline champêtre de l'Oratoire. Dès que le soleil brille, les parapentes colorent le ciel au-dessus des falaises de Pragondran, contreforts du massif des Bauges.



Agrion de Mercure

© Manuel Bouron / CEN Savoie

DEPART : Tennis ou Chef-lieu | **GPS :** X : 5,925367 - Y : 45,616273

DISTANCE : 8,2 km | **TYPE :** boucle

DENIVELLE + : 142 m | **DUREE :** 2h30

DIFFICULTE : facile

PARCOURS

▶ Au parking des tennis, prendre le chemin menant au ruisseau du Tillet et poursuivre le long du cours d'eau.

▶ Au carrefour, tourner à gauche, et suivre le chemin rejoignant la RD 16.

▶ Prendre à gauche et suivre la RD 16 jusqu'au hameau de Servennaz. Poursuivre sur la RD 16 puis monter à droite sur la route de la Grande Côte. Emprunter le sentier à gauche le long du cimetière et poursuivre jusqu'à la mairie par la montée du souvenir.

▶ Rejoindre la route du Crêt par le chemin piéton longeant la mairie par la gauche.

▶ Suivre la RD 16E pour rejoindre la RD 991. Traverser avec prudence, et emprunter la route d'Autigny.

▶ Tourner à droite chemin de la Vieille Route, pour rejoindre la Croix de l'Oratoire.

Un parcours santé est aménagé en boucle sur le sentier.

▶ Descendre à droite par le chemin jusqu'à la RD 991. Traverser avec prudence et poursuivre le chemin de la Vieille Route pour rejoindre la route de l'Essert.

▶ Prendre à gauche route de la Grande Croix, descendre jusqu'au hameau de Sonnaz-le-Bas.

▶ Au carrefour, tourner à gauche chemin de la Sauce et poursuivre jusqu'à la ferme avicole.

▶ Regagner le parking en tournant à droite sur le chemin le long du Tillet.

À VOIR

▶ Le Château de Sonnaz (privé) : du bâtiment fortifié du XIII^{ème} siècle, incendié et partiellement détruit en 1792, il subsiste un vaste corps de logis, une tour ronde du XVI^{ème} siècle et un donjon carré.

▶ L'Oratoire de Saint François de Sales, à proximité de la station n°5 du parcours de santé.

▶ Panorama sur le massif des Bauges, du mont Revard à la croix du Nivolet.

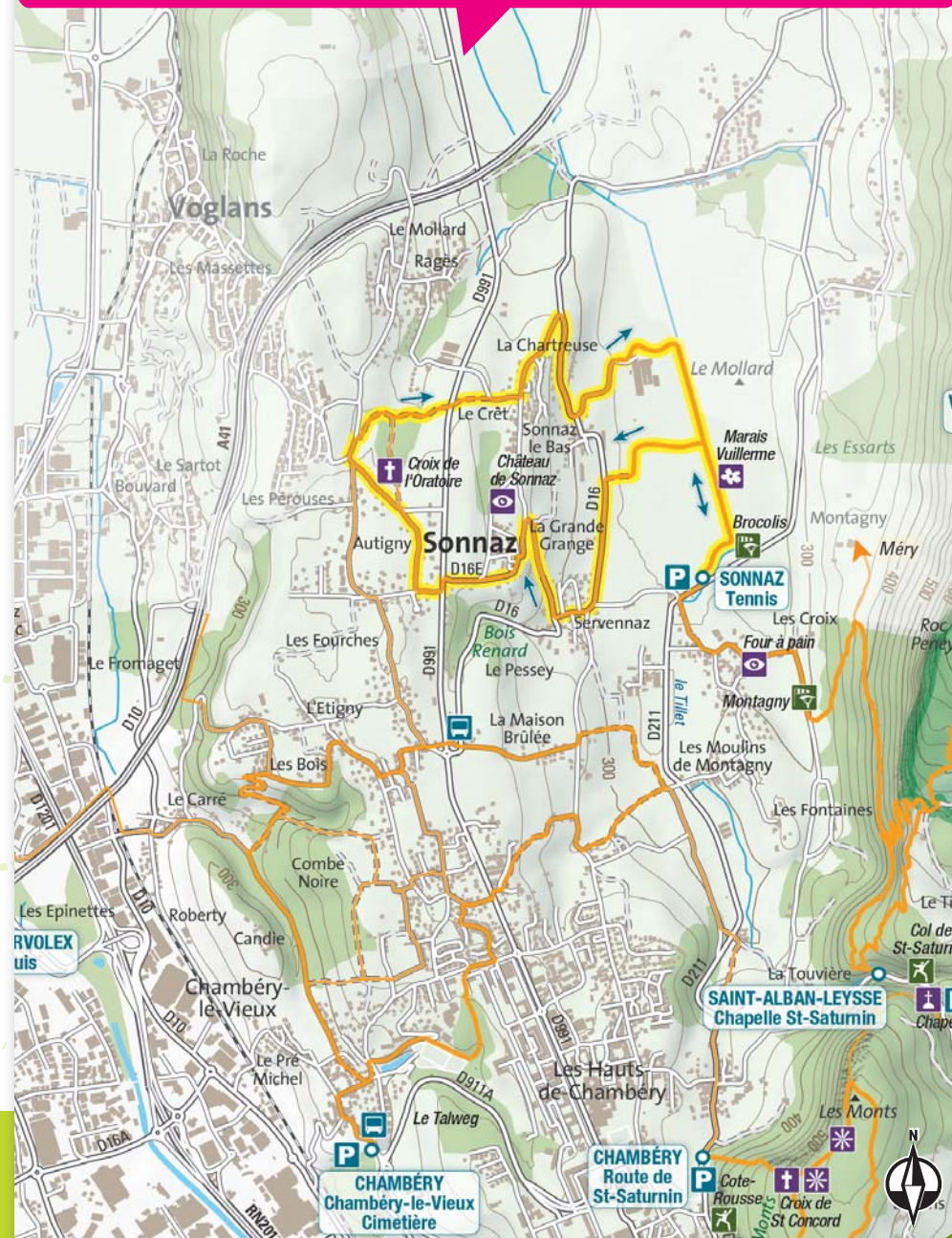
À SAVOIR

▶ Le marais de Vuillerme : formée par le cours d'eau du Tillet et ses marais. Cette zone humide est une véritable éponge composée de prairies humides, roselières, fourrés de saules et aulnaies tourbeuses. De nombreuses espèces protégées des milieux humides y vivent : l'Agrion de Mercure, petite libellule bleue, la Rousserolle verderolle ou le Bruant des roseaux, petits oiseaux nichant dans la roselière.

Cartoguide promenades et randonnées de l'agglomération chambérienne

58 ITINÉRAIRES | 77 DÉPARTS

disponible dans les offices de tourisme, les mairies et sur www.chambery-metropole.fr



1 cm sur la carte équivaut à 350 m sur le terrain